

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures
Présents :	68	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	2	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	5	Saint-Flour, après convocation légale en date du 29 avril
Votants :	73	2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **13 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **13 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 - REGIE ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude MARTIN

La régie assainissement est une régie non dotée de la personnalité juridique et morale qui retrace la comptabilité de trois services :

- Le service d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- Le service d'assainissement collectif (service créé en 2025) ;
- Le service pour le ramassage des boues issues de l'assainissement collectif.

Les écritures sur ce budget sont globalement en baisse car elles ne prévoient pas cette année de travaux de curage de lagunes.

Il est rappelé que les services SPANC et assainissement collectif ont été clôturés en déficit de fonctionnement de 3 704,40 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant global de 440 583,08 €. Elles sont en baisse par rapport à 2025.

Les charges à caractère général, stables, s'élèvent à 69 694 € et se répartissent entre le SPANC pour 59 374 € et l'assainissement collectif pour 10 320 €. Les crédits inscrits pour le SPANC concernent le fonctionnement du service et la prestation du SIGAL, à hauteur de 50 000 €, pour effectuer les contrôles « bonne conformité » des installations. Pour l'assainissement collectif, les crédits comprennent le fonctionnement du service (paiement du loyer du bureau, formations et habilitations électriques).

Les charges de personnel, d'un montant global de 182 500 €, sont stables par rapport au budget 2025, en hausse par rapport aux crédits consommés en 2025 car l'agent recruté pour le service assainissement collectif est arrivé en décembre 2025.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 165 417,19 €, et comprennent principalement la participation versée au SYTEC pour la plateforme de co-compostage.

Les charges financières de chaque service concernent le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie en place pour la régie, et des intérêts d'emprunt pour le service des boues issues de l'assainissement collectif (dû aux travaux de curage).

S'ajoutent à ces dépenses, les amortissements pour 1 253 € et la charge à étaler pour 8 864,49 €. Cette charge à étaler concerne les travaux de curage de lagunes qui doivent être payés en fonctionnement et étalés sur 15 ans au regard du coût important de ces travaux de réhabilitation.

En recettes de fonctionnement, sont inscrits des crédits pour le remboursement de l'arrêt en longue maladie d'un agent pour 48 950,25 €, le produit des contrôles du SPANC pour 114 500 €. Les communes concernées cette année par les diagnostics sont : Alleuze, Andelat, Anglards-de-Saint-Flour, Cussac, La Trinitat, Saint-Flour, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues.

Le produit de la redevance des boues issues de l'assainissement collectif est estimé à 175 000 €.

Un reversement de salaire du budget général est prévu pour le travail effectué par l'agent du service assainissement collectif sur les différents bâtiments intercommunaux, le service n'ayant pas été mis en place en 2025.

En dépenses d'investissement, de nouveaux crédits sont prévus à hauteur de 10 328,64 € pour l'équipement des services : 10 079,45 € pour le SPANC, 249,19 € pour l'assainissement collectif.

L'annuité d'emprunt en capital est prévue à hauteur de 9 394,88 €.

En recettes d'investissement, on retrouve l'excédent d'investissement reporté de 9 433,55 €, les amortissements de 1 253 € et un produit de FCTVA de 373,46 €.

Aussi, le projet de budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 440 583,08 € (569 477,16 € en 2025)
- Section d'investissement : 19 924,50 € (103 793,25 € en 2025)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-121-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Etant précisé que des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximale de 7,5 % du montant réel de chacune des sections pourront être réalisés ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **ADOpte le Budget Primitif 2026 REGIE ASSAINISSEMENT, tel qu'il figure en annexe de la délibération ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président à réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite maximale de 7,5 % du montant réel de chacune des sections.**

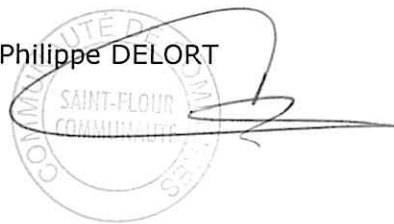
POUR : 72 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG



➤ Régie Assainissement

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Résultat reporté					3 704,40
011	Charges à caractère général	42 000,00 €	32 667,68 €	69 590,00 €	67 644,41 €	69 694,00 €
	SPANC			66 590,00 €	64 557,64 €	59 374,00 €
	Assainissement collectif			3 000,00 €	3 086,77 €	10 320,00 €
012	Charges de personnel	57 000,00 €	51 530,84 €	183 000,00 €	120 171,46 €	182 500,00 €
Dont	SPANC			97 000,00 €	84 767,51 €	97 500,00 €
	Assainissement collectif			86 000,00 €	35 403,95 €	85 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	423 963,00 €	296 159,19 €	296 522,67 €	254 254,64 €	165 417,19 €
Dont	Participation co-compostage (boues)	163 190,58 €	163 190,58 €	163 190,58 €	163 190,58 €	163 190,58 €
	Participation travaux curage (boues)	260 772,42 €	132 967,42 €	133 322,09 €	91 062,89 €	2 221,61 €
	Charges diverses (SPANC)	10,00 €	1,19 €	10,00 €	1,17 €	5,00 €
66	Charges financières (SPANC)	3 500,00 €	2 916,83 €	3 000,00 €	1 674,21 €	1 000,00 €
66	Charges financières (Boues)	3 100,00 €	3 321,73 €	7 500,00 €	7 964,37 €	7 000,00 €
66	Charges financières (Ass coll)				243,64 €	1 150,00 €
67	Charges exceptionnelles				520,00 €	
68	Dotation aux amortissements	3 360,00 €	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €	1 253,00 €
68	Charges à étaler (Boues)	2 217,00 €	2 216,67 €	8 864,49 €	8 864,49 €	8 864,49 €
	TOTAL DEPENSES	535 140,00 €	392 172,94 €	569 477,16 €	461 337,22 €	440 583,08 €

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Résultat reporté	92 500,60 €	92 500,60 €	111 475,12 €	111 475,12 €	
<i>Dont</i>	SPANC	13 230,60 €	13 230,60 €	15 597,96 €	15 597,96 €	
	BOUES	79 270,00 €	79 270,00 €	95 877,16 €	95 877,16 €	
013	Remboursement arrêt maladie	0,00 €	29 681,61 €	46 000,00 €	49 699,45 €	48 950,25 €
70	Produits des services (SPANC)	92 639,00 €	63 150,00 €	106 000,00 €	80 320,00 €	114 500,00 €
75	Autres produits gestion courante (Redevance boues)	180 000,00 €	185 336,14 €	180 000,00 €	181 481,85 €	175 000,00 €
75	Autres produits (SPANC)	0,40 €	1,39 €	2,04 €	203,37 €	0,00 €
791	Transfert charges d'exploitation (Boues)	170 000,00 €	132 967,42 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Reversement BG (Ass coll)			89 000,00 €	34 121,53 €	102 132,83 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	10,90 €	0,00 €	331,50 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	535 140,00 €	503 648,06 €	569 477,16 €	457 632,82 €	440 583,08 €
	EQUILIBRE	535 140,00 €		569 477,16 €		440 583,08 €

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026 Nouveaux crédits
001	Résultat reporté (SPANC)	4 983,18 €	4 983,18 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
21	Equipement SPANC	10 896,18 €	0,00 €	10 896,18 €	1 219,83 €		10 079,45 €
21	Equipement Assainissement collectif			47 000,00 €	5 691,24 €	200,98 €	249,19 €
48	Charges à étaler (Boues)	170 000,00 €	132 967,42 €	37 000,00 €			
16	Capital emprunt (Boues)	2 217,00 €	2 216,67 €	8 897,07 €	8 866,68 €		8 894,88 €
16	Capital emprunt (ass coll)						500,00 €
	TOTAL DEPENSES	188 096,36 €	140 167,27 €	103 793,25 €	15 777,75 €	200,98 €	19 924,50 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-121-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

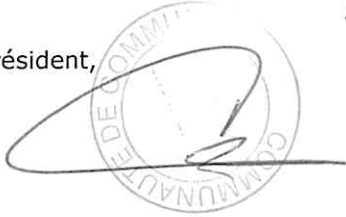
❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026 Nouveaux crédits
001	Résultat reporté	4 983,18 €		10 928,76 €	10 928,76 €		9 433,55 €
<i>Dont</i>	<i>SPANC</i>	<i>10 896,18 €</i>		<i>10 896,18 €</i>	<i>10 896,18 €</i>		<i>9 876,45 €</i>
	<i>Boues</i>			<i>32,58 €</i>	<i>32,58 €</i>		<i>30,39 €</i>
	<i>Assainissement collectif</i>						<i>- 473,29 €</i>
1068	Excédents capitalisés		4 983,18 €				
040	Dotation amortissements	170 000,00 €	3 360,00 €				1 253,00 €
45	Régul subvention travaux (SPANC)	2 217,00 €	7 536,18 €				
10	FCTVA	188 096,36 €			418,05 €		373,46 €
16	Emprunt (Boues)		133 000,00 €	37 000,00 €		37 000,00 €	- 37 000,00 €
16	Emprunt (Ass coll)	2 217,00 €		47 000,00 €	5 000,00 €		
48	Charges à étaler (Boues)		2 216,67 €	8 864,49 €	8 864,49 €		8 864,49 €
	TOTAL RECETTES	188 096,36 €	151 096,03 €	103 793,25 €	25 211,30 €	37 000,00 €	- 17 075,50 €
	EQUILIBRE	188 096,36 €		103 793,25 €			19 924,50 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-121-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,



Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 73

VOTE : Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 1


Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 12 mai 2026

Date de convocation : 29 avril 2026

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHARRIAUD Céline	
AMAT Corinne		CHASSANG Pierre ou PORTAL Claude	
ANGELVY André ou BIRON Jean		CHASSANG Elisa ou LAURENT Robert	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
AUDIN Thierry		CHEVALIER Gilbert ou PONS Marie	
BARRIOL Jacky ou RIGAL Blandine		COUDY Bernard ou SALSON Christine	
BATIFOL Nicole		CUSSAC Sébastien ou BONIFACIE Thierry	
BAUMELLE Christophe		DELAS Florence ou VIGOUROUX Jean-Marie	
BEAUREGARD Pierrette ou GROUSSET Loïck		DELCROS Frédéric	
BENEZIT Sophie ou BICAL Christian		DELPUECH Guillaume ou LOUBIERE Daniel	
BERTRAND Martine		DEQUIN Pascal	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DOMERGUE Maud	
BIGOT Gilles Ou BAGUET Hervé		DUDREUIL Matthieu	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		ECHALIER Philippe ou LAGET Anne-Marie	
BROUSSE Michel		ERARD Olivier ou AMEILHAUD Christian	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GALTIER Louis	
CASALS Carine		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
CHARDAYRE Cédric ou BRUNEL Josiane		GILIBERT Jean-Noël ou CARRIERE Lucie	

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GOMESSE Éric ou MAURANNE Nelly		PASTOUREL Serge ou AMARGER Agnès	
GRAS Jérôme		PERRIN Jean-Luc	
GUDEFIN Maryline		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou SAMUEL Gabriel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
HEBRARD Emmanuel ou HUGON Jean-Marie		POUDEVIGNE Pascal ou VERNY Marie-Louise	
HUGON Hervé		PRIVAT Jean-Claude	
JOURQUIN Axel ou GIBRAT Christine		RAMADIER Serge ou LOUBEYRE Julien	
LAROUSSINIE Jonathan		RESCHE Jean-Paul ou FREGEAC Caroline	
LOUIS Marie ou MAURANNE Michaël		RIEUTORT Alain	
MALBO Béatrice ou GRIFFOUL Monique		ROBERT-MISSONNIER Isabelle ou FAGHEON Romain	
MALLET Annick		ROCHETTE Léa	
MARTIN Jean-Claude ou ANDRE Karine		ROQUES Evelyne ou PORTAL Jean-Paul	
MICHAUD Sébastien ou CHASSANG Stéphane		SALAT Yannick ou GINHAC Daniel	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		SALVAN Raymond ou SAINRAU Magali	
MONLOUBOU Jean-Jacques		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NAVECH Louis ou SEGUIN Reine		TARDIEU Thierry	
NIOCEL-JULHES Emmanuelle		VERNHET Patrick ou VERRIERE Damien	
ODOUL François ou DELPY Gérard		VIDAL Christophe ou LAFON Dominique	
PAROU Florie		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 12 mai 2026

13 MAI 2026

; et de la publication le 13 MAI 2026

Le Président,
Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-121-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026